

## ***Introduction***

Ci-après figure un résumé des droits dont vous bénéficiez en tant qu'Actionnaire inscrit dans le registre des actionnaires de la Société. Pour de plus amples informations sur les conditions de votre investissement, veuillez vous reporter au prospectus, à l'Acte constitutif et aux Statuts de la Société, ainsi qu'au formulaire de souscription.

## ***Droit d'obtenir certaines informations relatives à votre investissement dans la Société***

En tant qu'Actionnaire de la Société, vous pouvez obtenir une copie des derniers états financiers annuels et semestriels de la Société sur le site [www.pimco.com](http://www.pimco.com) ou vous les procurer au format papier, auprès de State Street Fund Services (Ireland) Limited (l'**Agent administratif**), gratuitement et sur simple demande.

Sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire, la Valeur nette d'inventaire par Action la plus récente de chaque compartiment de la Société (individuellement, un **Fonds**) sera disponible auprès de l'Agent administratif ainsi que sur le site [www.pimco.com](http://www.pimco.com) et/ou sera rendue publique de la manière décidée par les Administrateurs en tant que de besoin, conformément à la loi irlandaise, telle qu'amendée, modifiée ou interprétée, ou selon les règles édictées par la Banque centrale ou toute autre autorité de tutelle compétente. En outre, la Valeur nette d'inventaire par Action des Fonds dont des Classes sont cotées sur Euronext Dublin, sera transmise à Euronext Dublin immédiatement après avoir été calculée.

La Valeur nette d'inventaire par Action la plus récente de chaque Fonds est également disponible sur Bloomberg et Reuters. Les tickers Bloomberg correspondants peuvent être obtenus sur simple demande auprès de la Société ou de son délégué.

Le prospectus en vigueur de la Société sera également disponible sur le site [www.pimco.com](http://www.pimco.com) et pourra être obtenu au format papier gratuitement sur simple demande auprès de l'Agent administratif.

Conformément aux exigences réglementaires applicables, vous serez informé de tout changement important apporté à certaines informations contenues dans le prospectus qui vous a été remis avant que vous n'investissiez dans la Société.

## ***Droit de demander le rachat de vos participations dans la Société***

Les Actionnaires de la Société ont le droit de demander le rachat de leurs Actions et d'en recevoir le produit dans les délais et conformément aux conditions prévus dans le prospectus et l'Acte constitutif et les Statuts de la Société.

## ***Droits de vote***

A l'exception des Actionnaires ayant choisi d'investir dans des Actions sans droit de vote, tout Actionnaire a le droit de voter (lors d'une assemblée générale ou, si l'Acte constitutif et les Statuts de la Société le permettent, par voie de résolution écrite) sur les résolutions des Actionnaires relatives à la Société ou au Fonds/à la Classe concerné(e), conformément aux conditions stipulées dans le prospectus et l'Acte constitutif et les Statuts de la Société.

## ***Droit d'introduire une réclamation***

En tant qu'Actionnaire de la Société, vous disposez du droit d'introduire gratuitement une réclamation. Le cas échéant, le Gestionnaire est tenu d'y répondre rapidement et efficacement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse obtenue à l'issue de la procédure de traitement des réclamations du Gestionnaire, vous avez également le droit de porter la réclamation devant le Financial Services and Pensions Ombudsman.

De plus amples informations sur la politique de gestion des réclamations du Gestionnaire figurent sur le site <https://europe.pimco.com/en-eu/our-firm/global-advisors-ireland>

### ***Droits des investisseurs à l'encontre de la Société et des prestataires de services de la Société***

En tant qu'Actionnaire de la Société, vous disposez d'un droit d'action à l'encontre de la Société en cas de manquement contractuel.

Les Actionnaires de la Société n'ont aucun droit contractuel direct à l'encontre des prestataires de services désignés par la Société, dans la mesure où il n'existe aucun lien contractuel direct entre l'Actionnaire et le prestataire de services concerné. En règle générale, le plaignant de plein droit dans le cadre d'une action intentée sur le fondement d'un manquement à l'encontre de la Société ou du Gestionnaire par le prestataire de services concerné est la Société elle-même ou le Gestionnaire lui-même.

Nonobstant ce qui précède, un Actionnaire dispose d'un droit d'action réglementaire à l'encontre du Dépositaire nommé par la Société à l'égard (i) de toute perte d'un actif conservé par le Dépositaire ou tout délégué du Dépositaire ou (ii) de toute autre perte consécutive à une négligence ou à un manquement délibéré du Dépositaire à ses obligations en vertu de la réglementation applicable, sous réserve que cela n'entraîne pas une duplication de recours ou un traitement inégal des Actionnaires de la Société.

### ***Actions collectives en droit irlandais***

En l'état actuel du droit irlandais, il n'existe aucune procédure formelle permettant aux consommateurs d'intenter une action collective en cas de violation du droit européen ou national. Par conséquent, toute action intentée devant un tribunal irlandais au motif d'une violation du droit irlandais ou européen régissant les organismes de placement collectif et leurs gestionnaires sera réglée individuellement.

Conformément à la directive (UE) 2020/1828, un mécanisme d'action collective doit être mis en place en Irlande au plus tard le 25 juin 2023.

### ***Généralités***

Il convient de noter que le présent résumé traite des droits conférés aux Actionnaires en vertu de la législation en vigueur régissant les activités de la Société dans laquelle vous avez investi. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits, non visés ci-avant, en vertu d'autres législations ou réglementations, y compris, par exemple, vos droits en tant que « personne concernée » aux termes du règlement 2016/679.